



LA DYNAMIQUE
RESPONSABLE DES PME

SOMMAIRE



3 ÉDITO

4 DATES CLÉS 2019

5 DURABILITÉ

- La mobilité, facteur de croissance économique et d'employabilité.....5
- Des CPME territoriales au cœur des débats nationaux.....7

8 INNOVATION

- Vers une approche sectorielle de la RSE.....8
- Associations professionnelles socialement responsables : solutions pour une transformation réussie.....9
- De nécessaires collaborations avec les parties prenantes.....10

11 PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

- Loi économie circulaire : pour des dispositions applicables et adaptées aux PME.....11
- Une fiscalité écologique sous conditions.....13

14 PERSPECTIVES



ÉDITO

Pendant ces 5 années de mandat, j'ai agi avec détermination et volontarisme pour que les TPE-PME soient pleinement associées à la transition écologique.

En accord avec les principaux axes de sa feuille de route stratégique, **la CPME n'a pas ménagé ses efforts pour faire de la RSE le corollaire d'un développement économique performant, exemplaire et durable.**

Ainsi en 2019, nous avons œuvré pour que les lois sur la mobilité et sur l'économie circulaire proposent **des solutions adaptées aux petites et moyennes entreprises, alliant compétitivité et développement durable.**

Plus que jamais nous devons prendre conscience de ce bien commun que sont nos entreprises et faire en sorte qu'il profite à la communauté tout entière.

Des temps forts démocratiques comme le Grand débat national lancé en janvier ou la campagne des élections municipales de mars nous ont permis de mettre en lumière les attentes des TPE-PME et nos propositions pour **qu'en matière de développement durable, toute règle soit adaptée aux réalités territoriales.** En somme, ce que nous demandent les chefs d'entreprise et ce pour quoi

nous militons, ce sont des **réponses en résonance avec leur environnement proche.**

La crise sanitaire et économique que nous traversons aujourd'hui accentue ce besoin de proximité et nous impose de revoir collectivement nos schémas de

“ Donner aux TPE-PME des réponses en résonance avec leur environnement proche. ”

pensée et d'action. La RSE est sans nul doute l'une des solutions aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés. Avec l'étude RSE et PME menée par l'Université Léonard de Vinci auprès de nos adhérents, nous avons mis en valeur les démarches sectorielles et territoriales

telles que les pratiquent les fédérations professionnelles et les CPME territoriales. Ce travail faisait ainsi écho à la réflexion menée dans ce domaine par la CPME, convaincue que la **RSE doit répondre aux enjeux auxquels les TPE-PME doivent faire face dans leurs métiers** mais aussi dans leurs territoires.

Être au plus près des besoins du terrain, prendre en compte leurs spécificités et **apporter une réponse de proximité**, voilà ce que souhaitent les TPE-PME.

C'est dans cette logique que nous inscrivons aujourd'hui, comme hier, nos actions.

FRANÇOIS ASSELIN
Président de la CPME

DATES CLÉS 2019

9 janvier

Commission Environnement et Développement durable

15 janvier

Échange avec le ministre de la Transition écologique et solidaire, François de Rugy

18 avril

Commission Environnement et Développement durable

19 juin

Rencontre sur la RSE avec les députés Dominique Potier, Matthieu Orphelin et Paul Molac

26 juin

Échange avec le Haut-Commissaire à l'Économie sociale et solidaire et à l'Innovation sociale, Christophe Itier

3 juillet

Lancement du groupe de travail sur l'économie circulaire

24 septembre

Forum CPME sur la RSE au sein des associations professionnelles co-organisé avec le Centre d'Études des Directeurs d'Associations Professionnelles (CEDAP) et Bpifrance

26 septembre

Commission Environnement et Développement durable

16 octobre

Commission Développement durable de SMEUnited

24 octobre

Rencontre avec les rapporteuses du projet de loi économie circulaire à l'Assemblée nationale

12 novembre

Audition sur la RSE par la Délégation sénatoriale aux entreprises

20 novembre

Intervention de la CPME au Congrès des Maires, aux côtés d'Elisabeth Borne, ministre de la Transition écologique et solidaire



DURABILITÉ

LA MOBILITÉ, FACTEUR DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET D'EMPLOYABILITÉ

Considérant **la mobilité comme facteur de croissance économique**, la CPME a, lors de l'examen de la loi d'orientation des mobilités (LOM) au Parlement, relayé les attentes des TPE-PME sur des sujets aussi divers que le développement des transports, l'amélioration de l'attractivité des territoires, la modernisation des réseaux et l'accompagnement de la mobilité des salariés.

La Confédération a également pesé dans les débats pour **que la mobilité soit appréhendée dans sa globalité**, n'opposant pas entre eux les modes de transport ou les énergies utilisés.

Parmi les dispositions de ce texte très dense, la CPME s'est notamment attachée à la question du **financement des transports**, à la représentation des entre-



**400 euros
par an
et par salarié**

C'EST LE MONTANT MAXIMUM
DU FORFAIT MOBILITÉS DURABLES,
PRÉVU PAR LA LOM, EXONÉRÉ
D'IMPÔT ET DE COTISATIONS
SOCIALES

prises de la mobilité dans les instances de gouvernance comme le comité des partenaires, à **l'accès des apprentis aux transports et au marquage des vélos** et leur emport dans les cars.

Pour répondre aux besoins de territoires ultramarins, la CPME a milité pour **le développement du bioGNV et de l'hydrogène**.

Enfin, la Confédération a demandé que la mise en place des Zones à Faibles Émissions (ZFE) réponde à deux impératifs : une **durée minimale d'application** afin d'assurer la visibilité nécessaire du dispositif aux acteurs économiques ; **des critères communs entre les différentes agglomérations concernées** pour assurer l'harmonisation de ces zones.

► Un nouvel outil pour encourager le salarié à recourir à des transports alternatifs à la voiture individuelle : le forfait mobilités durables

La loi d'orientation des mobilités a instauré le forfait mobilités durables qui, à compter du 1^{er} janvier 2020, donne la possibilité aux employeurs de prendre en charge les frais de leurs salariés pour effectuer le trajet entre leur domicile et leur lieu de travail avec des modes alternatifs à la voiture individuelle. **La CPME n'a pas ménagé ses efforts pour que le dispositif demeure volontaire**, afin d'éviter de lourds impacts financiers pour les PME qui contribuent déjà au financement du transport des salariés. Plafonné à 400 euros par an et par salarié, défiscalisé et en franchise de cotisations sociales, ce forfait est cumulable avec les frais de carburant et la participation de l'employeur aux frais d'abonnement aux transports publics. Les employeurs pourront décider de verser ces aides sous la forme d'un titre-mobilité, représentant un moyen de paiement spécifique, dématérialisé et prépayé.



DIDIER HOGREL
Président de la Fédération
Nationale Du Taxi (FNDT)

La FNDT s'est pleinement impliquée sur le projet de loi d'orientation des mobilités, **alertant toutefois sur la faisabilité des mesures sur les véhicules propres sans une offre adaptée**. La fiscalité n'incite pas l'investissement dans les véhicules hybrides et l'offre de véhicules zéro émission demeure hors de prix et insuffisante.

En France, les taxis assument une mission de service public. Si les zones à faibles émissions peuvent réguler la circulation des particuliers, elles entravent l'optimisation du service taxi. L'évolution durable de la mobilité repose également sur un accompagnement de notre secteur dans cette transition.

Engagée contre l'ubérisation, la FNDT prévient des conséquences des nouvelles formes de salariat résultant des plateformes et d'une ouverture des données qui peut paraître contraire à la liberté d'entreprendre. La FNDT reste force de proposition pour une mobilité durable pour tous.



DES CPME TERRITORIALES AU CŒUR DES DÉBATS NATIONAUX

Dans le prolongement des opérations menées à l'occasion des différentes échéances électorales, la CPME a profité du temps des élections municipales pour faire entendre la voix des PME dans les territoires, notamment sur la transition écologique.

Elle a adressé aux CPME territoriales un ensemble d'outils destinés à appuyer la **construction de débats locaux et a encouragé les échanges sur les thématiques de développement durable**. Elle a en particulier proposé aux CPME territoriales d'interroger les candidats sur les sujets de la mobilité, notamment celle des salariés, de la gestion des déchets, de l'économie circulaire, de l'artificialisation des sols ou encore de la rénovation énergétique des bâtiments.



► Municipales : des actions concrètes proposées par les CPME en régions

Plusieurs CPME territoriales ont, dans la perspective des élections municipales, formulé des propositions concrètes, comme celles émises par la **CPME Paris Ile-de-France** en matière de tourisme durable ou de rénovation

énergétique notamment via l'extension du plan "Éco-Rénovons Paris". De son côté, la **CPME Bouches-du-Rhône** a proposé l'idée d'un comité de gouvernance économique municipal.

► 50 CPME territoriales débattent sur la transition écologique

Lancé par Emmanuel Macron en janvier, le Grand débat national a mobilisé 50 CPME territoriales souhaitant débattre avec leurs adhérents des sujets retenus par le gouvernement.

Sur la transition écologique, deux propositions inspirées par le terrain ont été jugées prioritaires : **adapter les**

règles en fonction des réalités territoriales et climatiques ; réduire la fiscalité sur les produits et services liés directement à l'amélioration du chauffage ou de l'isolation des logements, plutôt que d'attribuer des aides complexes.



INNOVATION

VERS UNE APPROCHE SECTORIELLE DE LA RSE

Une RSE volontaire, adaptée et incitative constitue un gage de performance globale pour l'entreprise, la CPME en est convaincue. Elle poursuit donc sa mobilisation et œuvre à la promotion de la RSE au sein des TPE-PME, en s'appuyant sur les fédérations professionnelles et les CPME territoriales. Ses travaux ont ainsi intéressé des étudiantes du master Management de la RSE et performance des organisations de l'Université Léonard de Vinci. Après plusieurs mois d'enquête, leur mémoire consacré à la RSE dans les PME analyse les démarches, souvent très matures, d'une trentaine de fédérations professionnelles qui ont toutes identifié la RSE comme un enjeu majeur pour leur profession. Il présente également les actions des CPME territoriales pour sensibiliser, informer et accompagner les chefs d'entreprise sur la voie de la RSE.

Dans la continuité de ses travaux sur la délibération paritaire relative à la RSE, la CPME soutient une approche sectorielle de la RSE. Au sein d'une TPE-PME, la RSE doit en effet être proportionnée à la taille de l'entreprise et adaptée aux spécificités de son métier. C'est forte de cette conviction que la Confédération a suivi de près l'expérimentation de la plateforme RSE visant la mise en place de référentiels sectoriels RSE par des fédérations.

6 nouvelles fédérations professionnelles ont été retenues lors du deuxième appel à candidatures lancé en 2019, portant le nombre total à 18.

Cette expérimentation, qui s'est achevée fin 2019, fera l'objet d'un diagnostic et de recommandations courant 2020.



18

C'EST LE NOMBRE DE FÉDÉRATIONS RETENUES POUR PARTICIPER À L'EXPÉRIMENTATION DE LA PLATEFORME RSE SUR LES LABELS SECTORIELS RSE

Source : France Stratégie



ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES SOCIALEMENT RESPONSABLES : SOLUTIONS POUR UNE TRANSFORMATION RÉUSSIE

Souhaitant valoriser les engagements RSE de leurs entreprises d'une part et assurer d'autre part leur pérennité comme acteurs de la vie économique, sociale et politique, les associations professionnelles ont développé plans d'action et référentiels RSE.

Le forum organisé le 24 septembre par la CPME, le Centre d'Études des Directeurs d'Associations Professionnelles (CEDAP) et Bpifrance a mis en perspective la RSE comme solution aux nouveaux défis des TPE-PME et des associations professionnelles, afin de prouver l'exemplarité de leurs démarches, leur qualité mais aussi leur légitimité.

En 2019, le CEDAP et la CPME ont mené leur première collaboration d'envergure en organisant le forum « Associations professionnelles socialement responsables : solutions pour une transformation réussie », et le choix de cette thématique ne doit rien au hasard !

Nos deux organisations convergent en effet dans leur vision du rôle central que les associations professionnelles peuvent jouer en matière de RSE, un rôle d'éclaireur, d'informateur et de prescripteur au service des entreprises. La RSE constitue pour les associations professionnelles un levier stratégique, en phase tant avec les nouvelles attentes de leur écosystème habituel que plus largement avec les aspirations de la société.

En un mot, c'est un vrai moyen d'élargir le spectre de nos actions en le dirigeant vers un domaine d'intérêt général devenu primordial pour tous !



MATTHIEU ROSY
Président du CEDAP

DE NÉCESSAIRES COLLABORATIONS AVEC LES PARTIES PRENANTES

La dimension « gouvernance » de la RSE est fondamentale et est d'ailleurs souvent considérée comme son quatrième pilier. Pour la CPME, **développer le dialogue avec ses parties prenantes est essentiel** et son travail dans ce domaine se poursuit. En 2019, la Confédération a engagé plusieurs actions partenariales. En appui de diverses initiatives du Global Compact France, la CPME a par exemple soutenu **le travail de sensibilisation et de promotion des Objectifs de développement durable (ODD) vis-à-vis des entreprises**. Elle a notamment encouragé les CPME territoriales à se mobiliser dans le cadre du Tour de France des ODD.

À travers ses multiples mandats tels que celui du Conseil national de la transition écologique (CNTE), celui du Conseil supérieur pour la prévention des risques technologiques (CSPRT) ou bien encore celui de la Plateforme RSE, **la CPME échange fréquemment avec une pluralité d'acteurs** – pouvoirs publics, associations, organisations syndicales, think tanks, universitaires, représentants de collectivités, de consommateurs, etc. – sur les enjeux de développement durable. Dans les années à venir, la Confédération va initier de nouveaux projets collaboratifs avec le Collège des Directeurs du Développement Durable (C3D) et le Comité 21.



BETTINA LAVILLE
Présidente du Comité 21

Le Comité 21 et la CPME ont créé depuis plus d'un an une nouvelle dynamique collaborative qui s'illustre par des échanges au sein de la Plateforme RSE ou encore par des travaux autour de la thématique PME et biodiversité. Nos réseaux travaillent régulièrement de pair **pour faire de l'impulsion des PME un moteur de transformation des territoires**. Ce partenariat mène à des réalisations de qualité et nous sommes heureux de pouvoir renforcer notre relation.



PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

LOI ÉCONOMIE CIRCULAIRE : POUR DES DISPOSITIONS APPLICABLES ET ADAPTÉES AUX PME

Pour la CPME, **l'économie circulaire constitue un levier de compétitivité pour les TPE-PME** et de création d'emplois dans les territoires. Elle a donc accueilli avec intérêt le projet de loi économie circulaire et a plaidé pour que ses dispositions soient applicables, adaptées et réalistes pour ces entreprises.

Parmi **les mesures phares de la loi économie circulaire** figurent l'amélioration de l'information du consommateur notamment sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits, l'interdiction d'éliminer les invendus non

alimentaires, l'incorporation de matière recyclée pour certains produits ou encore la refonte du cadre général des filières de responsabilité élargie du producteur (REP).

La CPME s'est particulièrement mobilisée sur ce dernier volet aux côtés de ses adhérents. Elle a notamment fait part de **son inquiétude concernant l'extension des missions et des coûts des filières REP**. Elle a par ailleurs défendu l'évolution de la gouvernance des éco-organismes. Sur d'autres sujets, la Confédération a soutenu la possibilité de **dématérialisation**

de l'information délivrée au consommateur ou a encore alerté sur les difficultés pratiques et économiques pour les PME résultant de la reprise sans frais par les distributeurs des produits usagés. Courant 2020, elle suivra avec vigilance la mise en œuvre de la loi.



ÉRIC MERTZ
Président de la Fédération
Nationale de l'Habillement (FNH)

La FNH a accueilli avec intérêt le projet de loi relatif à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire : la conscience environnementale prend place depuis peu dans son système économique.

Une première révolution pointe, portée par le consommateur « mutant » en quête de sens, d'utilité et de confiance : « consommer mieux, réutiliser, réparer et recycler ». La seconde révolution, celle des engagements concrets et de la transparence, celle des valeurs, c'est le commerce indépendant qui la porte pour « une mode plus respectueuse de ceux qui la fabriquent, la vendent et la portent ».



JEAN PASSINI
Président de la Commission
Environnement de la Fédération
Française du Bâtiment (FFB)

L'année 2019 nous a largement mobilisés sur le projet de loi anti-gaspillage aujourd'hui publié. À cette occasion, les acteurs de la construction et du déchet ont su se mobiliser et tenir une ligne commune auprès des pouvoirs publics et porter ainsi d'une seule voix leurs propositions. Si **le texte n'est pas entièrement satisfaisant faute d'analyse sérieuse des impacts économiques**, il nous incite à rentrer dans une nouvelle période en améliorant le recyclage de nos déchets, en les transformant en futures ressources et aussi en renforçant le maillage territorial en points de collecte. L'élan donné par cette loi doit pouvoir **faire évoluer les pratiques de tous sur le long terme.**

Et afin d'embarquer le plus grand nombre, une mise en œuvre progressive, notamment de la REP Bâtiment, est une piste à étudier sérieusement.



UNE FISCALITÉ ÉCOLOGIQUE SOUS CONDITIONS

Iso fiscalité, préservation de la compétitivité des entreprises, articulation avec le cadre réglementaire européen sont, pour la CPME, les conditions centrales de l'acceptation par les entreprises de toute démarche française liée à la fiscalité écologique.

La Confédération a notamment défendu ces prérequis à l'occasion de travaux du Conseil économique, social et environnemental (CESE) sur la fiscalité écologique. La CPME a également pris part aux **travaux du Comité pour l'économie verte** qui ont, en 2019, principalement porté sur les instruments incitatifs pour la maîtrise de l'artificialisation des sols. La fiscalité écologique doit avoir pour objectif de **taxer les pollutions et inciter au changement des comportements**.

Elle doit donc être incitative et ne pas chercher à répondre au besoin de rendement budgétaire.

Pour la CPME, la fiscalité écologique doit s'inscrire dans une vision globale. En effet, si la fiscalité écologique peut être un moyen de répondre aux défis environnementaux, elle n'en constitue pas le seul vecteur. La Confédération salue à ce titre l'introduction d'un jaune budgétaire dans le projet de loi de finances 2020 qui dresse, entre autres, un panorama des recettes et dépenses fiscales dites environnementales. Elle souhaite, qu'à l'avenir, les prochaines versions de ce document prennent en compte des critères de catégorie et de taille d'entreprise.



51 milliards d'euros

CE SONT LES RECETTES FISCALES ENVIRONNEMENTALES DE LA FRANCE EN 2016, SOIT 2,2 % DU PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (PIB) ET PRÈS DE 5 % DES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES

Sources : ministère de la Transition écologique et solidaire/Eurostat



200 euros HT

C'EST LE MONTANT MOYEN D'ÉCONOMIE PAR AN ET PAR SALARIÉ ÉVALUÉ DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION "TPE-PME GAGNANTES SUR TOUS LES COÛTS", AVEC DES ACTIONS SIMPLES SUR LES FLUX MATIÈRES - ÉNERGIE - EAU - DÉCHETS

Source : ADEME

► "TPE-PME gagnantes sur tous les coûts", la preuve par l'exemple

Lancée il y a plus de deux ans, l'initiative ADEME « TPE-PME gagnantes sur tous les coûts », dont la CPME est partenaire, continue de se déployer.



Ce programme d'accompagnement permet aux entreprises de réaliser des économies à travers la réduction et l'optimisation de leurs flux énergétiques, matières et eau. Plusieurs webinaires ont eu lieu en 2019.

Plus d'informations sur : www.gagnantessurtouslescouts.fr

PERSPECTIVES



L'année 2019 aura été marquée par l'adoption de deux lois environnementales particulièrement structurantes pour les TPE-PME et par le foisonnement de projets RSE, sectoriels ou territoriaux. Faut-il le redire ici ? **Le développement durable fait partie intégrante de la stratégie des entreprises et des secteurs professionnels**, renforçant notre conviction qu'économie et écologie sont liées. Cette évidence est trop souvent niée.

Cette prise de conscience doit intervenir tant sur le plan international qu'europpéen. Le "Green Deal" voulu par la Commission

europpéenne est un plan d'envergure en faveur duquel chaque politique europpéenne devra contribuer. Ce Pacte vert, dont le plan d'action pour l'économie circulaire est largement inspiré de la loi française, devra être coordonné avec notre législation et tenir compte du calendrier qu'elle impose à nos entreprises.

À l'instar de notre mobilisation sur ce sujet à l'échelle nationale, **l'implication de la CPME sera totale pour représenter et promouvoir les TPE-PME dans le cadre des travaux européens sur le climat** et le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières.

Nous devons maintenant tirer les enseignements de la situation d'urgence que nous traversons. Plus que jamais, **la RSE doit constituer une réponse majeure aux enjeux socio-économiques, sanitaires, environnementaux et sociétaux qui ébranlent nos sociétés**. Dans cette perspective, les démarches RSE doivent être valorisées et reconnues par l'État. Il n'est plus temps d'attendre, agissons ensemble !

“ La RSE doit constituer une réponse majeure aux enjeux socio-économiques, sanitaires, environnementaux et sociétaux qui ébranlent nos sociétés. ”

GUILLAUME DE BODARD

Président de la Commission Environnement
et Développement durable de la CPME



CONTACTS

Sandrine Bourgogne

Secrétaire générale adjointe
sbourgogne@cpme.fr

Sarah Rachi

Responsable Développement durable
srachi@cpme.fr

REMERCIEMENTS POUR LEUR RELECTURE

Mélanie Branco, Animatrice de la Commission Développement durable, USC

Frédéric Cuchet, Secrétaire Général, CEDAP

Laurent Prigent, Chef de projet Développement durable, UMIH

Ce document, conçu par l'Agence Planète, est imprimé
par l'Imprimerie de la Centrale qui répond aux critères « Imprim'vert ».
Crédit photos : © CPME / © Adobe Stock / © Photoproeve



cpme
CONFÉDÉRATION DES PME

8-10, Terrasse Bellini
92806 Puteaux cedex
www.cpme.fr



LA CPME EST
LA PREMIÈRE ORGANISATION
INTERPROFESSIONNELLE À ÊTRE
CERTIFIÉE ENGAGEMENT
DE SERVICE QUALI'OP

